

Compte-rendu de la séance de Conseil Municipal du 13 Février 2024

Présents : Mesdames et Messieurs FOREST, BORGOGNO, BOUYEYRON, FERRIERE, PIRAUD, HYVERNAT, BRENIER, NAILI, DELPEUX, DESFARGES, FOUILLET, ARQUILLERE, PINET, TULOUP, VICENTE
Excusés : Messieurs LOMBARD (pouvoir à Karine FOREST), BLANC (pouvoir à S DESFARGES), CROCI (pouvoir à MO FERRIERE), MALIGEAY

La séance est ouverte à 19 h 30 par Karine FOREST, Maire.

Madame le Maire excuse Daniel Lombard, David Croci et Jacques Maligeay qui participent à une commission générale « mobilité » à la CCPA, en présence de Jean-Charles Kohlhaas, Président du SYTRAL. Le procès-verbal du conseil municipal précédent est adopté à l'unanimité. Fabrice PIRAUD est nommé secrétaire de séance.

Délibération n° 01/2024DE01 : Mise en place d'une ligne de trésorerie

Pour des raisons de souplesse de trésorerie au vu des différents dossiers d'investissement en cours, il est nécessaire de recourir à une ligne de trésorerie dans l'attente du versement de subventions ou de remboursement du FCTVA.

Différents établissements financiers partenaires habituels de la commune (Crédit Agricole, Caisse d'Epargne, Banque des Territoires) ont de fait été consultés pour une ligne de trésorerie de 300 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est un emprunt de 300 000 €.

Délibération n° 01/2024DE02 : Création d'un poste d'animateur et suppression d'un poste d'adjoint d'animation au sein de l'ACM

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant qu'un emploi de directeur à temps complet avait été créé sur un grade d'adjoint d'animation à compter du 22 août 2022,

Considérant les responsabilités inhérentes à ce poste,

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la création d'un emploi permanent de directeur à temps complet sur le cadre d'emploi des animateurs territoriaux et la suppression de l'emploi initial sur le grade d'adjoint d'animation.

Décisions d'urbanisme

NOM	ADRESSE terrain Bessenay	OBJET	Déposé le
MASIA Robert	30 chemin du Jabert	Changement de destination d'une grange en habitation	12/02/24

Travaux des commissions

O Bâtiments communaux

- Badges d'accès salle Jean Guilloud et Maison des Associations : la commande est passée ; la mise en œuvre est prévue à l'occasion des vacances d'Avril.
- Espace culturel : une dernière esquisse pour validation est attendue prochainement. Parallèlement, une étude de sol du terrain St Irénée a été commandée et débutera fin février.
- Eglise : des devis ont été reçus pour des réparations au niveau des cloches. Dans l'attente, l'angelus a été enlevé pour des raisons de sécurité (usure du marteau qui marque la cloche) ; sinon, aucune autre contrainte ne vient limiter l'utilisation des cloches.
- Projets photovoltaïques, deux pistes sont à l'étude :
 - * une première avec le SYDER ou le Département qui proposent chacun l'installation de panneaux sur les toitures communales gratuitement dans la mesure où les revenus de la vente d'électricité leur reviendraient pour une durée de 20 ans environ. Au terme de cette durée, les panneaux seraient rétrocédés à la commune.

* une seconde avec l'installation de panneaux pour une puissance de 36 kWA sur la toiture mairie, en revente totale, et de 9 kWA sur la toiture cantine en autoconsommation et revente du surplus. Les avantages et inconvénients de ces deux solutions seront étudiées avant d'avancer sur ce projet.

○ Manifestations

Printemps des arts : 12 artisans d'art sont inscrits à ce jour et de nombreux conteurs sont très intéressés pour participer.

○ Fleurissement

Les plantations de vivaces à l'entrée et à l'intérieur du parc municipal, place Neuve et rue du Nord ont été réalisées.

○ Urbanisme

Déclaration de projet pour la zone AU : un rendez-vous est prévu avec le commissaire enquêteur pour organiser l'enquête publique qui devrait avoir lieu en Avril.

○ Voirie

- Aménagement de sécurité de la Brévenne : Axima terminera les bétons désactivés et les bordures cette semaine. L'entreprise Jacquard termine, quant à elle, les murets. La plantation des arbres et arbustes ainsi que la pose du mobilier urbain sont prévues en mars. La couche de roulement, sauf intempéries, sera réalisée fin Février. Les travaux s'achèveront avec le grenailage dans le courant de la première quinzaine de mars.
Les travaux SYDER sont également terminés et l'ensemble des poteaux a été déposé.
- Voiries communales : 2 chemins ruraux, le chemin rural n° 51 des Rivières au Moulin à Vent ainsi qu'un chemin à Bernay ont été remis en état par les agents communaux, aidés d'agriculteurs.
- L'entreprise Franck TP a réalisé l'entretien de différents chemins pédestres communaux.

○ Affaires scolaires, Enfance, Jeunesse

Cantine : la personne en place en cuisine n'a pas souhaité reconduire son contrat. Un recrutement a de fait été lancé ; trois personnes ont été reçues et l'une d'entre elle retenue. Elle prendra son poste à compter du 04 mars.

○ Agriculture

- La prochaine matinée découverte aura lieu le samedi 23 mars aux Serres de Ripan pour découvrir la pépinière de plans bio.
- Dans le cadre des semaines de l'environnement organisées par la CCPA, une journée sera organisée le samedi 08 juin sur notre commune sur le thème de l'abeille avec l'inauguration d'un rucher pédagogique que les bénévoles sont en train de construire, au niveau du rucher communal de la Drivonne.
- Florence Delpeux souhaite revenir sur les manifestations récentes des agriculteurs pour soutenir leur travail en soulignant que Bessenay est un territoire rural, riche de productions agricoles diverses. De nombreux agriculteurs ont développé des circuits courts pour la vente de leur production sur le territoire. Les marchés bessenois des jeudi et vendredi ainsi que les commerçants participent à cette chaîne en proposant ces produits locaux ou en les intégrant à leur propre processus de fabrication. Plus que jamais, ces acteurs économiques du village ont besoin d'être soutenus. Aussi, continuons à consommer local ! Un double avantage par ailleurs : c'est une façon de soutenir les agriculteurs et les commerçants et ainsi soutenir le tissu économique local mais c'est aussi pour le bien-être de chacun.

La séance est levée à 20 h 30. **Prochain conseil municipal le mardi 02 Avril 2024 à 19 h 30.**